

ADEME

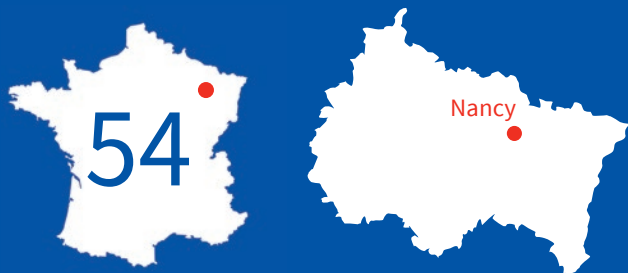


Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Une politique d'excellence au service de
l'aménagement durable du territoire

GRAND EST



Bassin de
Pompey
Communauté de communes

PORTRAIT

Type de collectivité : Communauté de Communes

Population : 40 558 habitants

Région : Grand Est

Obtention du label : 2016

Niveau actuel du label : Cit'ergie

Echéance de renouvellement de
la labellisation Cit'ergie : 2020

ILS ONT DIT...

« La démarche Cit'ergie est un véritable outil de management de nos politiques publiques en matière énergétique et climatique. Elle nous permet d'avoir un regard spécifique, de nous poser les bonnes questions et d'avoir des critères d'évaluation pour les actions que nous mettons en œuvre. C'est également un signal fort que nous émettons en direction de nos habitants sur la prise en compte d'un aménagement durable de leur territoire. »

Odile Begorre-Maire, Vice-Présidente déléguée à
l'Environnement et à la Transition Énergétique

Cit'ergie
European Energy Award

CE QU'APPORTE CIT'ERGIE

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey déploie, depuis 2009, une démarche de management environnemental avec les entreprises du parc Eiffel Energie, premier parc lorrain certifié ISO 14001. Certification étendue ensuite à l'ensemble de ses services pour limiter l'impact de ses activités. Les démarches environnementales, vecteurs d'attractivité et de bien-être, ont appuyé les politiques publiques et s'articulent depuis 2009 autour d'un Agenda 21 territorialisé et du projet de territoire « Bassin de Pompey horizon 2030 ».

Cit'ergie permet de renforcer et conforter l'engagement du Bassin de Pompey dans la lutte contre les changements climatiques. Grâce à l'accompagnement, cette démarche apporte une dynamique réelle dans le suivi et l'évaluation des actions, et incite au déploiement de l'excellence environnementale et climatique. Elle permet également de fédérer les élus, les agents et l'ensemble des publics de la Communauté de Communes autour d'un plan d'action ambitieux partagé, et de faire valoir auprès de tous les efforts produits en faveur d'un aménagement durable et responsable du territoire.

LE LABEL CIT'ERGIE EN BREF

Cit'ergie est l'appellation française du label european energy award (eea) mis en oeuvre dans plusieurs pays européens (Allemagne, Autriche, Suisse...) et déjà accordé à plus de 1100 collectivités européennes. En France, le label est porté et diffusé par l'ADEME via ses directions régionales. En plus de valoriser les politiques énergétiques durables et ambitieuses des collectivités territoriales, Cit'ergie est un outil opérationnel structurant qui contribue activement à la réalisation d'un Plan Climat Énergie Territorial, d'un Agenda 21, au respect des engagements de la Convention des Maires, et à la mise en oeuvre de la politique énergie-climat.

EN SAVOIR

Chef de Pôle Habitat et Ville Durable,
Chef de Projet Cit'ergie
Jean MUNIER - 03 83 49 81 33
jmunier@bassinpompey.fr

Site de la communauté : www.bassinpompey.fr
Site du label Cit'ergie : www.citergie.ademe.fr
Site du forum eea : www.european-energy-award.org
Conseiller Cit'ergie : **Jean-Luc MANCEAU**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY, quelques actions dans les six domaines du label

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le Bassin de Pompey a mis au cœur de son développement de territoire l'enjeu environnemental. Ainsi, il s'est doté depuis fin 2009 d'un Agenda 21 partagé permettant de prendre en compte cette question à l'échelle du territoire et de gagner en cohérence dans la mise en œuvre des actions. L'engagement vers un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, valant PLH et PDU, et la définition d'un PADD intercommunal va permettre de reposer ces questions et d'y ancrer un volet climat air énergie, en parallèle de l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territoire. Grâce à sa compétence Gestion des Déchets, la Communauté de Communes accompagne les changements de comportement notamment au service de la valorisation et de la réduction des déchets (collecte de la fraction fermentescible, tarification incitative, extension des consignes de tri, plateforme D3e...).

PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ

Depuis plusieurs années, un suivi énergétique des consommations permet de déterminer avec précision le gain énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Une chaufferie bois alimentant le siège, une crèche et un pôle tertiaire, a permis de réduire de 60 à 70% les émissions de gaz à effet de serre. La ressource en bois local est issue de la plateforme inaugurée en 2015. Les critères environnementaux sont pris en compte dans l'ensemble des réalisations d'équipements, avec, par exemple, l'utilisation de matériaux bio-sourcés et faiblement émissifs en COV pour une structure multi accueil inaugurée en 2015, ou encore par la mise en place de récupérateurs de chaleur sur une piscine et sur les groupes froids de la future cuisine centrale. Les compétences communautaires évoluant constamment, la Communauté de Communes engage son plan lumière dès l'année 2016, et fait évoluer ses pratiques en matière de consommation d'eau (récupération des eaux, 0 phyto...).

APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE, EAU, ET ASSAINISSEMENT

La Communauté de Communes s'est engagée dans un partenariat vers la labellisation TEPCV avec le Parc Naturel Régional de Lorraine. Elle explore dans

ce cadre et de manière collaborative la question de l'approvisionnement en énergie et de la production d'énergie renouvelable. Le marché public visant à la fourniture et à l'acheminement d'électricité verte pour son patrimoine, lancé en 2016, en est une illustration.

MOBILITÉ

Plus de 65% du budget «mobilité-transport» de la Communauté de Communes a un impact favorable sur le climat, à travers notamment une offre de transports en commun basée sur les réseaux bus et train. Le développement des infrastructures joue également un rôle dans la lutte contre les changements climatiques. Les projets intègrent la création de voies de déplacements doux et l'aménagement de nouveaux arrêts de bus, de stations de mobilité, d'un pôle d'échange multimodal ou encore le déploiement de l'électromobilité.

ORGANISATION INTERNE

Le Bassin de Pompey est inscrit dans des démarches de qualité de longue date, tant sur son organisation interne que sur les actions mises en œuvre (ISO 9001, ISO 14001, Agenda 21, PCET, Cit'ergie...). Ces démarches se traduisent par une forte implication de tous les agents dans leurs activités quotidiennes pour l'environnement. Une charte de l'agent éco-responsable est en cours de rédaction, de nombreux agents recrutés ou en cours de recrutement sont dédiés à des missions apportant une valeur ajoutée sur la question climatique et énergétique (services civiques, acheteurs publics, technicien habitat...).

COMMUNICATION ET COOPÉRATION

De nombreuses actions portées par la Communauté de Communes impliquent l'ensemble des acteurs du territoire. En témoignent le déploiement d'un Guichet Unique de l'habitat, ou encore les relations établies avec le monde économique ou les écoles et associations du Bassin de Pompey. La création d'une cuisine centrale, quant à elle, s'accompagnera du déploiement des filières courtes. Enfin, des partenariats sont en cours de réalisation avec les industriels du territoire pour le travail sur l'écologie industrielle et sur l'économie circulaire.



©Bassin de Pompey

1 - Composterie pour la collecte de la fraction fermentescible



©Bassin de Pompey

2 - Filière bois énergie vers un territoire à énergie positive



©Bassin de Pompey

3 - Les déplacements doux, un enjeu fort de mobilité

Cit'ergie EN PRATIQUE

Cit'ergie permet à la collectivité de bâtir ou de renforcer sa politique énergétique dans un processus d'amélioration continue. Véritable guide méthodologique pour renforcer la politique énergétique des collectivités, le processus du label se conduit en quatre temps avec l'appui d'un conseiller Cit'ergie :

1. un état des lieux de la situation initiale qui s'appuie sur un catalogue standardisé de soixante-dix-neuf actions réparties dans six domaines ;
2. la définition d'un programme pluriannuel de politique énergie-climat ;
3. la labellisation (si la collectivité a mis en œuvre au moins 50% de possibilités d'actions et de progression) avec l'intervention d'un auditeur ;
4. enfin, la mise en œuvre s'opère en continu et tous les quatre ans, le label est remis en jeu par un nouvel audit.

